

Le lundi 20 juillet 2015 à 20h30, réunion du Conseil Municipal suivant convocation du 9 juillet 2015 remise ou envoyée aux conseillers municipaux et affichée ce même jour en mairie.

Ordre du jour :

- Compte rendu de la réunion du 22 juin 2015
- Démission de Mme Anita BARBEDETTE du conseil municipal
- Syndicat intercommunal de ramassage scolaire (SIRS) Luitré - La Selle en Luitré - Dompierre du Chemin – Désignation d'un nouveau délégué
- Office cantonal d'animation sportive (OCAS) du canton de Fougères Nord – Désignation d'un nouveau délégué
- Centre communal d'action sociale – Désignation d'un nouveau membre
- Réaménagement du parking de la grande salle des fêtes – Devis pour relevé topographique
- Terrain de foot – Devis pour buts
- Restaurant « la Selloise » - Devis
- Subvention fournitures scolaires 2015/2016
- Droit de préemption urbain – Vente parcelle B 357 Le Bourg
- Service assainissement collectif – Compte mémoire 2014
- Rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif
- Fougères communauté – Commission locale d'évaluation des transferts de charges – Désignation des membres
- Questions diverses

Etaient présents : MM. DESHAYES, PERRIER, Mme GELOIN, M. TRAVERS, Mme MARTIN, MM. GILBERT, BRYON, LALOE, TALIGOT, ROGER, CARRE, Mme PEU, M. BARON et Mme JEHAN

Absent : Néant

Secrétaire de séance : M. GILBERT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 22 juin 2015, après lecture, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

M. le Maire propose aux élus d'inscrire à l'ordre du jour les questions supplémentaires suivantes :

- Assurance communale Aléassur de la SMACL - Avenant n°2 au contrat Véhicules à moteur
- Lotissement le Couesnon - Travaux de viabilisation – Avenant n°1 au lot 2

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord

DEMISSION DE MME ANITA BARBEDETTE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe officiellement les élus de la démission de Mme Anita Barbedette du Conseil Municipal pour raisons personnelles. Cette démission a pris effet au 29 juin 2015.

Le conseil municipal en prend acte.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE SCOLAIRE (SIRS) LUITRE – LA SELLE EN LUITRE – DOMPIERRE DU CHEMIN - DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE

Suite à la démission de Mme Anita Barbedette, M. le Maire demande au conseil municipal de désigner un nouveau délégué titulaire au comité syndical du SIRS Luitré – La Selle en Luitré – Dompierre du Chemin dont la commune est membre. M. le Maire rappelle que Mme Géloin et M. Gilbert sont délégués titulaires.

En vertu de l'article L.5211-7 du CGCT, il est procédé à un vote à bulletin secret pour la désignation de ce délégué titulaire. Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	14
Abstention	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

A obtenu :

- M. Franck Bryon _____ 14 voix

M. Franck Bryon est désigné, à l'unanimité, délégué titulaire au comité syndical du SIRS.

OCAS DU CANTON FOUGERES NORD – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE

Suite à la démission de Mme Anita Barbedette, M. le Maire demande au conseil municipal de désigner un nouveau délégué titulaire au conseil d'administration de l'Office Cantonal d'Animation Sportive du canton Fougères Nord dont la commune est membre. M. le Maire rappelle que Mme Jehan est déléguée suppléante. M. le Maire propose que Mme Jehan devienne déléguée titulaire et de désigner un nouveau délégué suppléant.

En vertu de l'article L.5211-7 du CGCT, il est procédé à un vote à bulletin secret pour la désignation de ces délégués. Pour l'élection de chacun des délégués tour à tour, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	14
Abstention	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

➤ **Délégué titulaire :**

A obtenu :

- Mme Isabelle Jehan _____ 14 voix

Mme Isabelle Jehan est désignée, à l'unanimité, déléguée titulaire au conseil d'administration de l'OCAS du canton Fougères Nord.

➤ **Délégué suppléant :**

A obtenu :

- M. Yvan Roger _____ 14 voix

M. Yvan Roger est désigné, à l'unanimité, délégué suppléant au conseil d'administration de l'OCAS du canton Fougères Nord.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

Suite à la démission de Mme Anita Barbedette, M. le Maire demande au conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouveau membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). M. le Maire rappelle que Mmes Géloin, Martin et Peu sont déjà membres.

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour la désignation d'un membre. Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants	14
Abstention	0
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8

A obtenu :

- M. Denis Taligot _____ 14 voix

M. Denis Taligot est désigné, à l'unanimité, membre du conseil d'administration du CCAS.

REAMENAGEMENT DU PARKING DE LA GRANDE SALLE DES FETES – DEVIS POUR RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE

Afin de mener sa mission de maîtrise d'œuvre, l'Atelier du Marais a besoin d'un relevé topographique de plusieurs parcelles. Deux devis ont été sollicités :

- Le Tallec : 600 € H.T.
- Géomat : 900 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal retient le devis de Le Tallec de 600 € HT. et autorise M. le Maire à le signer.

TERRAIN DE FOOT – DEVIS POUR BUTS

Le SVFN a dernièrement effectué un contrôle des équipements sportifs. La paire de buts à 11 ne remplit pas les conditions nécessaires pour la sécurité des utilisateurs. Un devis a été sollicité pour une nouvelle paire de

butts auprès de Nerual pour un montant de 3 033 € HT. comprenant la paire de filets, un jeu de 4 mâts, un système relevage de filets, un test de sécurité et la pose.

Après discussion, il est décidé que MM. Bryon et Gilbert iront vérifier les butts pour savoir si l'intégralité est à changer.

RESTAURANT « LA SELLOISE » - DEVIS

M. le Maire donne connaissance d'un devis de l'entreprise Laizé pour la réalisation d'un cadre de paillason avec autour du carrelage en lieu et place du Flotex qui n'est pas adapté au niveau de l'entrée et bar du restaurant. Le montant est de 551,89 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer le devis.

SUBVENTION FOURNITURES SCOLAIRES 2015/2016

M. le Maire propose de maintenir les montants des subventions : 37 € par élève des classes élémentaires et 35 € par élève des classes maternelles pour l'annéescolaire 2015/2016.

Cette participation au titre des fournitures scolaires sera attribuée aux enfants de La Selle en Luitré fréquentant les écoles publiques ou privées des communes voisines sous réserve que cette dépense ne soit pas déjà incluse dans la participation versée par la commune de La Selle en Luitré au titre des frais de fonctionnement.

La dépense sera versée à chaque établissement au vu de la liste des enfants domiciliés à La Selle en Luitré.

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette proposition.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN – VENTE PARCELLE B 357 LE BOURG

M. le Maire fait part aux élus d'une déclaration d'intention d'aliéner la parcelle B n°357 concernant un terrain non bâti situé dans le Bourg. Cette parcelle est incluse dans le périmètre du droit de préemption urbain du Plan Local d'Urbanisme de la Selle-en-Luitré. Le notaire, en charge de l'affaire, sollicite donc la commune afin de connaître son intention quant à l'exercice de son droit de préemption.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle mentionnée ci-dessus.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMPTE MEMOIRE 2014

M. le Maire présente au Conseil Municipal le compte de surtaxe qui mentionne les recettes de la redevance assainissement de l'année 2014 : 16 566.19 € TTC, émunération de la SAUR soustraite (752.75 € TTC). 11 900 € TTC ont été versés sous forme d'acomptes, il reste donc un solde de 4 666.19 € TTC à percevoir sur le budget 2015.

Le Conseil Municipal approuve ce compte mémoire 2014.

RAPPORT ANNUEL 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il donne des informations sur les conditions d'exploitation du service, les abonnés au nombre de 90 en 2014, la population desservie estimée à 263 habitants, le nombre de m³ d'eau facturés sur la commune soit 7 445 m³, les indicateurs financiers par exemple 15 782.47 € H.T. de redevance, le prix de l'assainissement collectif, les travaux effectués...

En annexe du rapport est jointe une note d'information de l'Agence de l'Eau relative à ses redevances et à son programme d'intervention.

Le conseil municipal adopte ce rapport mis à la disposition du public.

FOUGERES COMMUNAUTE – COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – DESIGNATION DES MEMBRES

Par délibération du 26 mai 2015, suite aux transferts de compétences envisagés – gens du voyage et transports publics - Fougères Communauté a créé la Commission Locale de transfert des Charges composée de 23 conseillers municipaux désignés par les communes. Conformément à cette délibération il est demandé à la commune de La Selle en Luitré de désigner un membre titulaire et un membre suppléant. Il est précisé que le suppléant ne pourra siéger qu'en cas d'empêchement du titulaire.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Jean-Pierre Deshayes, membre titulaire et M. Jean-Paul Perrier, membre suppléant.

ASSURANCE COMMUNALE ALEASSUR DE LA SMACL – AVENANT N°2 AU CONTRAT VEHICULES A MOTEUR

La SMACL propose un avenant n°2 au contrat Aléassur « Véhicules à moteur » pour assurer le micro-tracteur Kioti et résilier l'assurance pour le micro tracteur Kubota. Les montants sont les suivants :

	Reliquat année 2015	Année entière
Micro-tracteur KIOTI (tous risques)	+52.17 € TTC	+107 € TTC
Micro-tracteur KUBOTA	-23.51 € TTC	-48.21 € TTC
TOTAL	+28.66 € TTC	+58.79 € TTC

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter l'avenant n°2 au contrat Aléassur « Véhicules à moteur » et autorise M. le Maire à le signer.

LOTISSEMENT LE COUESNON - TRAVAUX DE VIABILISATION – AVENANT N°1 AU LOT 2

M. le Maire présente aux élus l'avenant n°1 au lot n°2 (Réseaux souples) concernant les travaux de viabilisation du lotissement le Couesnon. Il a pour objet la réadaptation des réseaux d'eaux potable et téléphone selon des nouveaux points de raccordement.

Cet avenant fait porter le montant du marché à :

Lot n°2 Réseaux souples	PIGEON TP
Montant initial du marché (délibération n°18 du 09/04/2015)	25 473,75 € H.T.
Avenant n°1	- 3 140,35 € H.T.
Montant du marché après avenant n°1 (-12,32 %)	22 333,40 € H.T.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cet avenant n°1 et autorise M. le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Par ailleurs un arrêté réglementant la circulation sur la VC 13 sera pris pour le mois de septembre en raison des travaux sous chaussée.

QUESTIONS DIVERSES

SIGNALETIQUE EXTERIEURE

Suite aux derniers travaux dans le bourg et la nouvelle dénomination des salles, M. Perrier indique qu'il y aurait lieu de signaler les différents équipements dans le bourg. Avec M. Perrier, un groupe d'élus va plancher sur le sujet. Ils remettront des propositions pour la toussaint.

TRAVAUX DE VOIRIE 2015

M. Travers indique que c'est l'entreprise Galle qui a été retenue par le SVFN pour les travaux de voirie programmés en 2015. Les travaux sur les voies communales de La Garie, Vaux, Cherinel et Cocane sont prévus en septembre. Il y aura lieu de prévenir les riverains.